

APRÈS LA SÉPARATION

L'ASSEMBLÉE DE VÊQUES

Paris, 31 décembre. — Nous lisons dans la « Patrie » :

« Le 27 décembre, le 7^e assemblée générale de l'Épiscopat a eu lieu le 14 janvier. Nous croyons pouvoir ajouter qu'elle ne se termina pas au nouvel archevêché, 50, rue de Bourgogne, mais au château de la Motte, dont les magnifiques salons ont été gracieusement offerts par le comte de Franqueville. »

Le même journal publie d'autre part la dépêche suivante de Rome :

« Rome, 31 décembre. — La décision du Pape en ce qui concerne l'attitude que doivent garder le clergé et les catholiques de France continue d'être inébranlable. Les nouvelles lui sont parvenues avec satisfaction. »

Il est à peu près certain que Pie X adressera, par le prochain assemblée épiscopale, une lettre au cardinal Richard, qui correspond activement avec le cardinal Pie.

Suivant la « Croix », la réunion des évêques de France est fixée non au 14, mais au 15 janvier.

PRÈS DE MANTOUE

Milan, 31 décembre. — Un accident de chemin de fer a eu lieu près de Mantoue. Un train de voyageurs a déraillé sur un train de marchandises. Quatre personnes ont été grièvement blessées, une machine et cinq voitures ont été endommagées.

La cause de cet accident peut être attribuée à la glace de la nuit, qui n'a pas permis aux disques de fonctionner.

LE LIBÉRALISME DE M. CLÉMENTEAU

Ce n'est pas d'hier que M. Clémenteau s'est préparé au rôle d'agent principal de la Séparation. Nous avons retrouvé, en effet, les déclarations suivantes faites, le 2 avril 1883, au local du Grand-Orient par le F. Clémenteau :

« Enfin, si, malgré ces mesures (suppression des congrégations et dissolution des congrégations), il y a eu malheur la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics, d'autre part, si le clergé n'est pas parvenu à empêcher la séparation, au moins, au nom du droit commun, les extirper à jamais en rendant impossible l'existence de la religion, par l'application habile de quelques articles de Code pénal, etc. »

« Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêche les parents de donner à leurs enfants la plus importante des fonctions de leur sacerdoce (art. 333). Les établissements publics, d'autre part, si le clergé n'est pas parvenu à empêcher la séparation, au moins, au nom du droit commun, les extirper à jamais en rendant impossible l'existence de la religion, par l'application habile de quelques articles de Code pénal, etc. »

C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Église et de l'État, M. Clémenteau ne se sentait pas plus facilement accepté, — le parti républicain, dans la réalité, poursuivait la réalisation de son idéal, plus efficace : la suppression de la religion.

Inutile d'insister...

Le Comité supérieur de la Défense Nationale

Paris, 31 décembre. — Le Comité supérieur de la défense nationale s'est réuni ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Fallières.

On sait que ses membres devaient examiner la question de la défense des Colonies en général et de celle de la côte tunisienne en particulier.

A ce propos, le général Picquart a présenté un rapport où est exposé tout spécialement un projet tendant à introduire d'importantes modifications dans l'organisation actuelle du port de Bizerte.

C'est l'étude sur place de ces graves questions qui ont constitué, comme nous avons déjà dit, le but principal du voyage que va faire, en Tunisie, le ministre de la guerre.

D'après le projet examiné ce matin par le Comité de la défense nationale, d'importantes modifications doivent être faites dans le plan des fortifications qui devront protéger l'arsenal en construction dans notre grand port militaire de Tunisie.

LE LOCK-OUT DE FOUERGÈRES

Les principaux patrons qui ont prononcé le lock-out sont élus membres de la Chambre de commerce.

Fouergères, 31 décembre. — Les élections à la Chambre de Commerce ont été très intéressantes. Les élections ont été très intéressantes. Les élections ont été très intéressantes.

LA FORME NOUVELLE DES SEMINAIRES

Reims, 31 décembre. — Les vicaires généraux de l'archevêché de Reims et le supérieur du grand séminaire feront cette semaine, à Châlons-sur-Marne, à l'inspecteur d'académie, une déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement supérieur libre dans l'ancien monastère d'une congrégation.

De son côté, le supérieur du petit séminaire a décidé de prendre une patente d'hôtelier qui lui permettra de réunir ses élèves dans l'immeuble d'une ancienne congrégation également.

LA LOCATION DES PRESBYTÈRES

Châtelleraut, 31 décembre. — Le Conseil municipal ayant décidé de laisser gratuitement les presbytères de cette ville à la disposition des curés de la ville, a annulé la délibération.

L'arrêté préfectoral est basé sur les articles 63 et 65 de la loi du 5 avril 1884, la loi du 9 décembre 1905, le décret du 16 mai 1906 et les instructions ministérielles du 1er décembre 1906.

Bayeux, 31 décembre. — Le maire a été autorisé par le Conseil municipal à louer les trois presbytères appartenant à la ville, pour une période de trois, six, neuf années. Le prix de location a été calculé de façon à couvrir le montant des frais d'impôt qui incomberait à la ville d'après la nouvelle loi, du chef de la reprise de possession des presbytères par les communes. C'est à ce prix qu'ils seront offerts aux occupants.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Odessa, 31 décembre. — Une bombe chargée de pyroxiline a fait explosion avant hier soir, à bord d'un navire.

LES INCENDIES

Reims, 31 décembre. — Les gardes-champêtres de Pipic, de Langon, de Comblanchien ont été révoqués pour avoir refusé de dresser des procès-verbaux contre les propriétaires qui ont refusé de payer la démolition de leur propriété.

Reims, 31 décembre. — On annonce que, à la suite de la démission de M. de la Motte, le docteur de Châlons-Montagne, dans l'Ain, l'évêque de Belley a pris la détermination de supprimer cette paroisse.

A L'ÉTRANGER

Un meeting maçonnique à Buenos-Ayres

Buenos-Ayres, 31 décembre. — Un meeting organisé par tout ce que Buenos-Ayres compte de socialistes et de franc-maçons, a eu lieu hier en signe d'approbation pour le départ de M. de la Motte.

Le député Balacios a déclaré que « la France, comme toujours, marche à l'avant-garde de tous les grands mouvements de la pensée » ; on a envoyé à M. Brandt un télégramme de félicitations.

L'OPINION AUX ÉTATS-UNIS

New-York, 31 décembre. — Les catholiques américains sont d'ores et déjà indignés par des documents qui ont été publiés par le « New York Herald » et qui accusent le clergé de la France. Un fort mouvement se dessine, même parmi les protestants, contre le sectarisme qui régit dans les milieux politiques français.

LA QUESTION DES SEMINAIRES ET LES COMMERÇANTS DE CAMBRAI

Hier soir a eu lieu une réunion des commerçants de Cambrai sur la convocation du bureau de l'Union commerciale et industrielle. Cette réunion s'est tenue dans le local des commerçants. Il s'agissait de délibérer sur les démarches à faire.

« Défense des intérêts du commerce cambrai », a déclaré le président de la réunion. « Nous sommes prêts à respecter les lois de notre pays, tant qu'elles ne contesteront point notre conscience. »

« Par de désespoir », nous le savons bien, la fortune de l'Église est changeante ; mais l'histoire nous le prouve, les moments de Dieu en attendant qu'il nous envoie ses pasteurs, nous le savons bien, Restons unis, fidèles, aux pasteurs secondaires. »

DANS LE NORD

Les administrateurs du diocèse de Cambrai

Nous apprenons de source autorisée que les élèves du Petit-Séminaire de Cambrai se transporteront à l'établissement libre Saint-François d'Assise, à Hazebrouck. M. l'abbé Lenotte, ancien supérieur du Petit-Séminaire sera nommé supérieur de la nouvelle école.

Les cours reprendront, assurément, vers le 15 janvier.

D'autre part, il paraît aujourd'hui certain que les élèves du Grand-Séminaire ne tarderont pas à rentrer également. L'ancien établissement des Frères Maristes de Beaucamp serait destiné à les recevoir.

Quant au séminaire de philosophie, Saint-Thomas qui était à Solesmes, avant d'être à Cambrai, serait transféré dans un ancien couvent de Saint-Amand.

LES APPELS AUX DRAPEAUX

MM. les abbés Henry Leman, nouveau prêtre, et Rogien, diacre, de Tourcoing, viennent d'être appelés à compléter leur service militaire, le premier à Lérrouville, le second au 43^e à Lille.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Odessa, 31 décembre. — Une bombe chargée de pyroxiline a fait explosion avant hier soir, à bord d'un navire.

LES RÉCOLTES EN CULTURE et le froid

Le froid rigoureux qui sévit depuis quelques jours dans la région, n'est pas un mal pour le régime végétal. Bien au contraire, il a son utilité incontestable en ce sens, qu'il déprime les hygroscopies des végétaux qui fourmillent dans la couche arable du sol et pulvérisent dans les rangs, les bois et les haies.

Quant à l'influence de la gelée sur les céréales en culture, elle est quasiment nulle, en général, lorsque le gel n'a pas une trop longue durée, ne s'opère point immédiatement à l'abondance pluviale et que les plantes ont déjà acquis suffisamment de racine et de pied quand il survient.

Le danger pour les semis de céréales, de blés en particulier, réside en ceci : par une brusque variation atmosphérique le froid excessif cause une avarie nuisible à la culture, à cause du mouvement qu'il imprime à la couche superficielle du sol, y occasionnant certains désordres physiques ; effectivement cette légère secousse met en action les tout petits glaçons qui se trouvent à quelques centimètres sous terre ; c'est de là que vient tout le mal. En se mouvant, les glaçons, en se déplaçant, les jeunes pousses, des céréales ensemencées à l'état laiteux, se désolent.

La constatation de ce phénomène se fait presque tous les ans. Il est bien facile de se rendre compte en passant près d'un emblavement de blé si celui-ci a payé tribut au dégel ; il suffit de prendre la tige qui sort de terre entre le pouce et l'index ; un effort elle casse, et immédiatement reste dans la main, dépourvue de sa racine.

À notre humble avis, il n'y a qu'un moyen d'éviter l'inconvénient culturel que nous signalons et qui est assez grave pour qu'on le redoute puisqu'il oblige souvent à reensemencer les champs trop éclaircis par lui, c'est de ne pas semer trop tard.

En sorte que la plante est déjà plus avancée et robuste à l'apparition des premiers frimas.

Un agriculteur.

FAITS DIVERS

VENGEANCE DE FEMME

Paris, 31 décembre. — Mme Dandou, femme divorcée de M. Berlioz, garçon boucher, était revenue depuis Noël habiller avec son ancien mari, rue de la Fourcroye, à Versailles. Elle avait ramené deux enfants, dont le jugement du tribunal lui avait confié la garde. Hier soir, à 11 heures, elle vint chez elle, elle vint chez elle, elle vint chez elle.

« Défense des intérêts du commerce cambrai », a déclaré le président de la réunion. « Nous sommes prêts à respecter les lois de notre pays, tant qu'elles ne contesteront point notre conscience. »

COLLISION DE STEAMERS

Londres, 31 décembre. — Hier, au moment où le steamer suédois « Orion », parti de Hull, descendait la rivière Humber au milieu d'une violente tourmente de neige, un autre de la Western Line, qui venait de « l'Orion », vint heurter le suédois, qui coula de suite.

Quelques mètres de la quai furent envahis par l'eau et la mer et les autres furent précipités à l'eau.

Les deux navires se heurtèrent et le canot de l'« Orion », parti par quinze hommes et qui se trouvait en mauvais état, fut entraîné à la mer.

UN MEURTRE A ROMAINVILLE

Paris, 31 décembre. — Cette nuit, vers une heure, M. Charles-Ernest Leblond, âgé de vingt-neuf ans, marchand de vins, 98, rue de Meaux, à Romainville, avait, avec sa femme, âgée de vingt-cinq ans, une vive discussion. Empouvé par la colère, Ernest Leblond saisit un revolver et à trois reprises fit feu sur la malheureuse qui avait résisté. À ce moment le homme de la maison fut réveillé par le bruit et fut le malheureux qui effectua à ce moment une ronde de ce côté, le poursuivant vainement du côté de la rue d'Inkermann.

Une perquisition faite dans la maison a permis de constater que les malheureux n'ont rien obtenu. Le son a été retrouvé sur le seuil du corridor un canif abandonné par eux.

LES ACCIDENTS

« Une jeune fille piétinée par un cheval ».

Paris, 31 décembre. — Une jeune fille, âgée de 24 ans, a failli être victime d'une malheureuse affaire. Elle se trouvait devant l'habitation de ses parents, cabaret et loueur de voitures, rue des Filatures, 61. Elle se trouvait devant l'habitation de ses parents, cabaret et loueur de voitures, rue des Filatures, 61. Elle se trouvait devant l'habitation de ses parents, cabaret et loueur de voitures, rue des Filatures, 61.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait vers la Grande-Rue vers Watteville, où il avait à conduire un voyageur. Soudain par suite du cahotement du véhicule sur les rails glissants, le cocher qui est âgé d'une soixantaine d'années tomba de son siège sur le sol recouvert de neige boueuse et fut tenu par les guides sur un espace d'une quinzaine de mètres, ses rênes d'être écrasés par les roues.

Un passant, M. Declercq, chargé de l'usine à gaz de la rue Bernard, courut à son secours et le dégagea. Fort heureusement M. Delanoy ne s'était fait aucun mal. Mais pendant ce temps le cheval s'était emballé. Il fut arrêté à hauteur de la rue Lacroix par un autre passant, M. Paul Bogaert, demeurant rue du Fort, 35, dont l'intention avait été de s'arrêter par les rênes de la bête. Ce dernier pour se faire entendre s'était vu forcé de briser une vitre de véhicule. Un second cocher, M. Delanoy, passant à ce moment, a ramené l'attelage emballé à son propriétaire.

Le cocher blessé fut soigné sur l'un des trottoirs de la rue de Lille, entre l'église et la rue de Valenciennes, par le docteur Dupré, 40 ans, et demeurant rue Hoche, 61, et est brisé le poignet gauche. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

Mme. Lemaître, âgée de 60 ans, s'est fait le pied droit en tombant mardi matin dans la cave de son habitation, rue de Valenciennes. M. le docteur Dupré lui a prescrit deux mois de repos.

LES ACCIDENTS

« Un cocher tombé à bas de son siège ».

Lundi, vers dix heures et demie du soir, M. Oscar Delanoy, cocher, rue de Castel, venait de quitter la place de la Liberté, et se dirigeait